[illegible] de la Ligue des 3 francs [illegible] des sucres, demandé à l'agriculture.

M. Lemire [illegible] l'attention de la Chambre sur la situation malheureuse des cultivateurs du midi de la France.

Il montre [illegible] d'une démarche ressouvenir, [illegible] du Midi.

[illegible] le blé [illegible] du blé [illegible] et frappé d'un droit de 3 fr. sur gris non sans pas à la portée des agriculteurs.

Il demande pour [illegible] que les maïs destinés à l'agriculture soient exempts de droit.

M. Raynal. — M. Aynard et moi nous avons [illegible] un amendement [illegible] réduire de franc cinquante, au lieu de trois francs, le droit sur les maïs et [illegible] droit sur les farines cinquante au lieu de deux francs le droit sur les farines de maïs.

Puisque la Chambre a manifesté son intention de frapper le maïs, un moins serait-il sage de ne pas aller du premier coup jusqu'au droit de trois francs qui consiste en réalité un droit de 30 pour cent.

Avec le droit de 1 franc 50, les distillateurs recevront une aliéna [illegible] mais au moins leur industrie ne serait pas ruinée et l'agriculture pourrait continuer à employer le maïs pour l'élevage des bestiaux.

M. Méline, président de la Commission. — Le vote du droit de 1 fr. 50 forait d'une loi de protection une simple loi fiscale ; le droit de 3 francs est à peine suffisant.

Pour replacer l'agriculture française dans la situation où elle était il y a quinze ans, il faudrait un droit de 5 francs.

D'ailleurs les droits de douane ne produisent jamais leur effet.

Pour la totalité du chiffre le droit éventuel de trois francs est déjà absorbé dans les transactions de sorte qu'en voient le droit de 1 fr. 50 on aussi-[illegible] ; mais pas la hausse, [illegible] la cause du mal.

Les droits trop faibles ont un effet déplorable : ils laissent croire que l'industrie est protégée alors qu'elle ne l'est pas.

La Chambre saisira l'occasion qui lui est offerte d'affirmer son orientation [illegible].

M. Jolibois. — Je suis aussi signataire de l'amendement de M. Raynal, estimant que la meilleure modération est celle qui est dans les faits.

M. Viger, rapporteur. — Le droit de 3 francs sera encore très modéré, relativement aux droits en vigueur chez la plupart des autres puissances.

La question est mûre et la Chambre peut, dès à présent, délibérer la question économique des droits sur le maïs et sur les raisins secs.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix le chiffre le plus élevé.

Le vote du droit

Le droit de trois francs proposé par la commission pour les maïs est gravé, avec le droit de cinq francs pour les farines est mis aux voix et adopté par 341 voix contre 170.

M. le comte de Jouffroy d'Abbans. — La commission propose un droit égal sur les riz, la France n'en produit pas et c'est ainsi donnée dont il faudrait au contraire faciliter l'introduction au plus bas prix, car le riz jour un rôle important dans l'alimentation.

Ce serait une mesure préjudiciable à la consommation de la métropole.

M. Lecour. — Mieux vaut un droit sur les riz qui sont en partie apportés par l'étranger, que des droits pesant exclusivement sur nos nationaux.

On a mis un droit sur les huiles italiennes et leur prix n'en a pas augmenté.

Le produit des douanes ne le seul qui n'aie pas considérablement augmenté dans le budget de la France (Très bien à droite).

M. Peyral combat le projet de la commission et demande à la Chambre de ne pas augmenter les charges déjà très lourdes des populations du Midi sur lesquelles pèse très sensiblement le droit de 3 francs sur les blés. Chacun sait que le Midi ne récolte pas la quantité de blé suffisante à sa consommation, il est obligé d'acheter du blé d'importation. Le droit qui cette matière ne fait concurrence à personne, les riz étant travaillés dans leurs pays d'origine. Quant à nos colonies de l'Indo-Chine elles sont absolument illusoires, le riz de la Cochinchine est de qualité très médiocre et de transport difficile.

M. Aynard expose longuement ce qu'est la situation commerciale en Indo-Chine qui n'a pas besoin des marchés Européens pour écouler ses produits.

Les places de Hong-Hong et Singapour lui suffisent amplement.

L'orateur entre dans des détails fastidieux qui prouvent un zèle d'impatience. Il ne se trouble point, au contraire, il remercie ses auditeurs de leur bienveillance.

M. Aynard considère que le droit voté sur les maïs est un droit prohibitif.

L'orateur regrette l'impatience de la Chambre car il avait à dire des choses méditées et fort intéressantes, mais puisque la Chambre le veut, il se contentera de dire que le droit proposé sur les riz est une véritable prohibition (Quelques applaudissements).

M. Delonclé exprime son étonnement de voir la Chambre prendre les riz en Cochinchine pour les porter à Dakar et à Gabon, pays de rizières (Crie : amnesti !).

M. Dubois-Marcuil déclare qu'il a quelques explications à donner sur la qualité du riz en Cochinchine.

A amnesti ! crie-t-on.

M. Floquet consulte la Chambre par assis et levés.

Après deux épreuves, la suite de la discussion est renvoyée à amnesti.

La séance est levée à 7 h. 30.

LE SALON

Paris, 5 juin. — Le jury du Salon de la Société des artistes français (section de sculpture) s'est réuni ce matin, à dix heures, au palais de l'industrie, pour l'attribution de la médaille d'honneur.

MM. Guillaume et Mathurin Moreau, nommés président, ont dirigé les opérations du scrutin, qu'on a produit ainsi résultat.

Au premier tour (120 votants), ont obtenu :

MM. Carlier, 45 voix ; Albert Lefeuvre, 20 ; Marqueste, 12 ; Coutan, 9 ; Boucher, 6 ; Champeitier, 4 ; Gérome, 3 ; Puech, 1 ; Dampt, 3 ; Deck, 3 ; Cain, 2 ; Houlmann, 2 ; H. Lemaire, 1 ; Demaille, 4 ; Larrouy, 4 ; de Bellas nuls, 3.

Volants jugeant qu'aucune œuvre exposée ne mérite la médaille, 46.

Au deuxième tour (126 votants), ont obtenu :

MM. Carlier, 60 voix ; Albert Lefeuvre, 23 ; Marqueste, 43 ; Boucher, 4 ; Dampt, 2 ; Charpentier, 3 ; Cain, 1 ; Gérome, 1 ; bulletin nuls, 3.

Volants jugeant qu'aucune œuvre ne mérite la médaille, 25 voix.

La majorité étant de 63 voix, le vote n'a pas de résultats.

M. DEVELLE A AMIENS

Amiens, 5 juin. — Une foule nombreuse s'était portée au devant de M. Develle, ministre de l'agriculture, qui est venu ce matin dans l'intérieur de l'exposition agricole.

Au dessert plusieurs toasts ont été portés, le préfet a déclaré que les mauvais jours étaient finis pour la Somme.

Cette déclaration a été vivement applaudie.

Le Ministre a parlé des droits de douane en faveur de l'agriculture et du commerce, et la Chambre donnera satisfaction à toutes les légitimes revendications de l'agriculture et de l'industrie.

Faits Divers Télégraphiques

ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS

Nancy, 5 juin. — En prévision de troubles entre ouvriers français et italiens, le maire de [illegible] a demandé à [illegible] le concours de deux brigades de gendarmerie pour renforcer celle de Flavigny.

SUICIDE D'UN BANQUIER. — Marseille, 5 juin. — M. Couve, le chef d'une des plus importantes banques de commerce de notre ville, s'est suicidé cher soir, à huit heures, dans sa maison de campagne où se tirant deux coups de pistolet. On attribue cette mort de désespoir à une maladie de la vessie à laquelle le défunt était en proie et aussi à des pertes de bourse. Il y a un an environ, le frère de ce malheureux s'était également suicidé.

Nouvelles Étrangères

LA RUSSIE ET LA FRANCE

Bruxelles, 5 juin. — L'*Etoile Belge* publie la dépêche suivante qu'elle reçoit de St-Pétersbourg :

« Dans nos hautes régions on se montre extrêmement satisfait de l'action de la police parisienne contre les anarchistes. Les relations franco-russes ne pourront qu'y gagner en cordialité.

« Le *Grashdanine* s'écrie : « Voilà donc un terrain trouvé pour un rapprochement plus intime.

Ajoutons que le *Journal de Saint-Pétersbourg* est moins lyrique. Il se borne à se réjouir de l'arrestation des nihilistes russes à Paris.

LE TUNNEL SOUS-MARIN

Londres, 5 juin. — La question du tunnel de la Manche est revenue aujourd'hui à la Chambre des communes.

Le ministre du commerce a combattu le projet comme constituant un danger pour l'Angleterre.

M. Gladstone trouve les objections soulevées ridicules et l'attitude de l'Angleterre humiliante.

L'orateur loue hautement le gouvernement français de ne pas s'être formalisé par cette attitude.

Malgré le discours de M. Gladstone, la Chambre rejette le projet par 231 voix contre 153.

Le Crime de la rue de Provence

Louis Briquet, le concierge de la rue de Provence qui avait été arrêté sous l'inculpation d'avoir assassiné Marie Gagnol, a été remis en liberté, hier soir, par M. Anquetil, juge d'instruction.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Emprunt de Paris 1886

Paris, 5 juin. — Ce matin à dix heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'industrie, au 14e tirage trimestriel des obligations à remboursement pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris en 1886.

Le numéro 350,000 gagne 100,000 fr.
Le numéro 107,509 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants chacun 10,000 francs : 433,905, 29,852, 577,403, 591,058.

Les quatre numéros suivants chacun 5,000 francs : 238,826, 90,187, 77,455, 149,686.

Crédit Foncier

65e Tirage des Obligations Communales 1879

Le numéro 249,650 gagne 100,000 fr.
Le numéro 309,098 gagne 25,000 fr.

Obligations Communales 1880

Le numéro 362,286 gagne 100,000 fr.
Le numéro 683,686, gagne 25,000 fr.

PETITES NOUVELLES

— Le Président de la République vient d'envoyer une somme de 3,000 fr. à la Société des Grandes auditions musicales de France.

— On annonce que le célèbre aérostiste M. Boissel, a trouvé le moyen de diriger les ballons. L'inventeur patriote en réserve absolument la primeur au ministère de la guerre.

— La *Gazette de Vaux*, de la Marne, annonce que dans le monde de la cour, il est question d'autoriser les *cirets* qui fréquentent la cour, à porter la culotte et les cas-rôpins, comme cela a lieu dans d'autres cours, notamment en Angleterre et en Espagne.

Heureux civils !...

— Mathurins en robe !

Il vient d'arriver à Odessa un navire dont tout l'équipage est composé de moines. Ce navire, qui porte le nom de *Prophète-Elie*, appartient au convent du Mont-Athos. Tout l'équipage de ce navire depuis le capitaine jusqu'au dernier matelot, est composé de moines qui remplissent leurs fonctions navales en habit religieux.

— M. Alphonse Daudet est dans un état de santé des plus précaires.

— M. Vianesi, chef d'orchestre de l'opéra plaide en divorce contre sa femme.

— La femme Pourpe, qui eut un moment de célébrité à cause de ses relations avec le général Boulanger, vient de quitter furtivement Toury (Eure-et-Loir), où elle tenait un hôtel.

Le tribunal vient de la déclarer en faillite et a lancé contre elle un mandat d'amener.

— Le grand championnat vélocipédique de France sera cours cette année à Cognac. La date n'en est pas encore fixée.

MENUS PROPOS

On prête à M. Grisepi l'intention de faire à son roi un de ces petits cadeaux qui, comme chaque mal, entretiennent l'amitié. Le premier ministre de la Péninsule italienne, s'il faut en croire *Le soir de Paris*, aurait l'intention de présenter à Alphonse, un projet de loi conférant à Humbert Ier le titre d'*empereur d'Erythrée et de l'Afrique orientale* ».

Comme précédent M. Grisepi cite le précédent Victoria qui, à la qualité de reine d'Angleterre, joint celle « d'impératrice des Indes ».

On ne doute de rien au pays de *Pucciniette* » depuis que « *il signor Crispi* » dirige le char de l'Etat, mais vous connaissez le proverbe : « Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. »

Ce sont jeux innocents que ces petits jeux-là et, tout bien considéré, on ne voit pas pourquoi les autres chefs d'Etat ne marcheraient pas sur les traces de LL. MM. Victoria et Umberto Ier.

Le roi des Belges ne peut moins faire que d'ajouter à sa couronne brabançonne le sceptre et le manteau : « d'empereur du Congo, grand protecteur de Saint-Jean.

Guillaume II, déjà empereur et roi, pourrait s'intituler : « Roi des rois », comme Agamennon.

Le czar, qui est celui de toutes les Russies, n'a qu'à vouloir pour être, par dessus le marché, prince de Bulgarie.

Le prince de Monaco, grand maître, devant l'Eternel, serait, quand il voudra, grand amiral suisse et le jeune roi d'Espagne, en sa qualité de successeur très éloigné de Charles-Quint, a tous les droits au titre de premier gouverneur du pape. Il serait très facile de continuer à l'infini ce petit jeu pour tous les monarques, mais comme la France ne peut pas être seule à ne rien nouvoir, il est indispensable de trouver pour M. Carnot un qualificatif entre.

Comme pour le titre de président de la République ne peut pas [illegible] [illegible] [illegible] « Grand Kalife des Towaregs » et de protecteur du « continent noir ».

M. Crispi ferait une tête !...

L'INDÉPENDANCE

Notre Corps vicinal

Depuis 1876, un arrêté préfectoral réglait les conditions dans lesquelles les agents-voyers pouvaient être chargés par les communes de travaux n'entrant pas dans les attributions de leur fonction.

Cette décision avait permis d'améliorer considérablement le sort de ces modestes fonctionnaires, auxquels le Conseil général porte un si vif intérêt.

Il y a quelques jours, 1882, sur les chemins ruraux, est venu apporter un nouvel élément à leur activité, en leur permettant de dresser tous les documents nécessaires à la reconnaissance de ces chemins.

L'agent-voyer en chef touchait 15 0/0 des dépenses perçus par tous ses subordonnés et se constituait ainsi, sans peine ni douleur, une rente annuelle de huit à dix mille francs, qui venait s'ajouter au traitement déjà considérable de 13.000 fr. que lui allouait le budget départemental.

Il y avait là un abus scandaleux, qui devait appeler l'attention d'un administrateur aussi éclairé que M. Vel-Durand et qui fit l'objet d'une circulaire du 14 mars dernier, faisant rentrer les choses dans l'ordre.

Nous aurions supposé que les agents-voyers auraient été profondément reconnaissants de la sollicitude que leur avait montrée M. le Préfet en leur procurant un puissant appui et en leur faisant restituer le fruit de leurs travaux.

C'est avec une stupéfaction profonde que nous apprenons que ces agents, terrorisés depuis trois mois par l'agent-voyer en chef, autoritaire et incapable, dont nous sommes gratifiés n'ont même pas osé accepter la mesure bienveillante dont il s'agit.

Ils ont craint les ressentiments de leur chef qui a montré ce dont il était capable en faisant briser impitoyablement ceux qui ne courbaient pas suffisamment la tête et ils ont dans une réunion privée, pris l'engagement d'*honneur* de continuer à lui payer la dîme que jusqu'à ce qu'il prévoit avant la décision de M. le Préfet. Les agents-voyers viennent ainsi baiser la main de celui qui leur a rivé le collier d'esclavage.

C'est de servilisme écœurant témoigne que le corps des agents-voyers n'est pas rassuré par l'énergie du préfet contre les actes de vengeance possible de son chef haineux et vindicatif. Il démontre aussi que la dignité du corps est complètement amoindrie par les sélections violentes opérées par M. Boncorps, depuis trois ans et qu'il n'est plus digne de la confiance et de la sympathie que le Conseil généralisé avait témoignées en 1887, en remettant entre ses mains la direction exclusive de toute notre voirie départementale et vicinale.

CHRONIQUE REGIONALE

NOS REPRÉSENTANTS

Dans le scrutin sur la proposition d'amnistie, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté l'ordre du jour pur et simple, sauf MM. Lalou, Werquin, Déprez et Haynant qui ont voté contre.

M. Ribot était absent.

Les industries de la soie et de la laine

Notre correspondant de Paris nous télégraphie :

Il vient de se constituer à Paris un « Comité central des industries nationales de la soie et de la laine ».

Ce comité central représente dès à présent neuf comités départementaux régionaux : quatre pour la soie formés à Lyon, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Calais, et cinq pour la laine : Roubaix, Tourcoing, Reims, Fourmies et Paris.

M. Georges Berger, député de la Seine, a été élu président du comité central.

Ont été nommés vice-présidents les présidents des comités locaux, savoir : MM. Chavent, pour Lyon ; Giron, Saint-Etienne ; Jury, Saint-Chamond ; Isaac, Calais ; Cordonnier, Roubaix ; Mazurel, Tourcoing ; Gousset, Reims ; Boussus, Fourmies ; Léon Legrand, Paris.

M. Renouard a été élu secrétaire général et M. Grandgeorge trésorier.

Le comité central des industries nationales de la soie et de la laine a fixé son siège rue d'Aboukir, 8.

Chemin de fer du Nord. — D'importantes modifications seront apportées, par la compagnie du chemin de fer du Nord, au service des trains de voyageurs, à partir du 1er juillet, date de la mise en vigueur du service d'été.

Le train-express partant de Paris en hiver partira à-après les principaux :

Le train de 1h. 19 partant actuellement de Lille 7 h. 10 du matin pour Paris quittera Lille à 7 h. 45 et arrivera à Paris à 11 h. 25.

Il sera créé un train-express partant du train-express partant à 7 h. 05 du matin et qui arrivera à Douai à 8 h. 05 pour correspondre avec l'express de Lille à Paris.

Il sera créé au départ de Lille, un train nouveau qui arrivera à Douai à 8 h. 50 du matin pour Douai, où il arrivera à 9 h. 30 et qui continuera à 7 h. 34 sur Somain, Cambrai et Bruxelles.

Le train n° 36 partant de Lille à 9 h. 30 du soir pour Busigny, partira à 9 h. 15.

Le 17 bis partant actuellement de Paris à 12 h. 40 pour arriver à Lille à 5 h. 20 partira de Paris à 12 h. 55, et arrivera à Lille à 5 h. 24.

Le train n° 181 partant de Lille à 10 h. 50 du matin pour Calais partira à 10 h. 42 et arrivera à Calais (maritime) à 4h40 40 au lieu de midi 27.

Le train-express 17 partira de Lille à charge samedi, à partir du 5 juillet, un train express de Lille à Boulogne ; ce train quittera Lille à 7 h. 32 du soir et arrivera à Boulogne à 10 h. 36 du soir.

Au retour, il sera créé chaque lundi à partir du 1 juillet, un train express de Boulogne à Lille : ce train partira de Boulogne à 8 h. 10 du matin et arrivera à Lille à 10 h. 34 du matin.

Il sera créé entre Lille et Armentières, un service de cinq trains-express [illegible] [illegible] dans les trains du service actuel.

Il sera créé entre Hazebrouck et Saint-Omer, un train allant et retour donnant le matin la correspondance de Dunkerque pour Paris partant d'Hazebrouck à 7 h. 18 et arrivant à 8 h. 50 et le soir, un train express de Paris arrivant à Hazebrouck à 11 h. 34 du soir.

Il sera créé de Dunkerque à Hazebrouck, un train nouveau partant de Dunkerque à 4 h. 30 du matin, arrivant à Hazebrouck à 9 h. 10 et en correspondance à cette gare avec l'express arrivant à Lille à 9 h. 05 du matin.

Il sera créé un train nouveau aller et retour entre Lille et Comines.

Aller. — Départ de Lille 8 h. 15 m.
Arr. à Comines (Belg.) 8 h. 50 m.
Retour. — Départ de Comines (B.) 9 h. 14 m.
Arrivée à Lille 10 h. 08 m.

Il sera créé entre Paris, Lille et Calais par la voie de Tourcoing et Menin, un service de voitures directes à partir [illegible] [illegible].

En raison de cette organisation, il sera fait entre Lille et Menin en retour un train supplémentaire partant de Lille à 5 h. 35 du soir et arrivant à Menin à 6 h. 19. Le train de retour partira de Menin à 6 h. 06 pour arriver à Lille à 6 h. 50 du soir.

Il sera créé, au départ d'Orchies, les mercredis seulement, un train omnibus partant d'Orchies à 13 h. 30, et arrivant à Lille à 1 h. 10 soir.

Au retour, il sera créé, les mercredis seulement un train omnibus partant de Lille à 6 h. 10 soir, et arrivant à Orchies à 6 h. 50 soir.

Des trains tramways, en supplément des trains ordinaires seront créés entre Valenciennes et Saint-Amand.

Justice-de-paix. — Sont nommés suppléants au juge-de-paix d'Hondschoote : MM. Thullier, notaire à Bailleul ; Dannesiere, conseiller municipal sous les ordres de M. Bremart, conseiller général.

Société régionale des Architectes du Nord de la France. — La prochaine réunion mensuelle de la Société des Architectes du Nord de la France aura lieu à Lille, le 7 juin 1890, à trois heures de l'après-midi, au siège social, rue Nationale, 57.

La dernière réunion a été tenue à Amiens, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, que la municipalité a bien voulu mettre à la disposition de la société de la Somme.

M. le Président a d'abord procédé à l'installation de M. Parent, architecte, demeurant à Abbeville, il a ensuite remis à M. Jérémie Maintenay, appareilleur, chef de chantier à la cathédrale d'Amiens, le certificat de mérite et la médaille qui lui ont été décernés par la société ; l'assemblée a ensuite fixé le tarif d'honoraires pour les travaux d'architecture.

Avant et après la séance la société a visité plusieurs constructions :

1° L'église du Sacré-Cœur et la succursale du Crédit Lyonnais, ces édifices en cours d'exécution *dégagent* les idées de M. Pollet sur les matériaux avec grand intérêt, l'église surtout, dont la disposition est originale présentera dans son ensemble un bel aspect.

2° Un superbe hôtel style du XVe siècle dû au talent de M. Pollet, avec une cheminée monumentale en pierre a été remarquée.

3° L'asile St-Victor (hospice d'aveugles), fondé par M. Lamarlière, bienfaiteur de la ville qui a construit en dehors d'Amiens, dans lequel les malheureux seront confortablement et sainement logés, et où seront réunies toutes les installations nécessaires à la guérison des maladies des yeux.

Société des agriculteurs du Nord. — Dans une de ses dernières séances, la société s'est prononcée en faveur du projet de loi, déposé par M. le ministre des finances, relativement à la propriété foncière nombreuses, évaluations parfaitement erronées.

Une enquête a été faite auprès des membres de la société pour connaître la quotité de l'impôt payé d'un impôt de 2 fr. 60 0/0 ; il ne saurait être certainement pas sur le revenu cadastral, mais sur une évaluation plus ou moins arbitraire, et nettement inférieure au prix moyen de location de 155 fr. 61 à l'hectare.

Or, ce prix est de beaucoup trop élevé, car il résulte de l'enquête signalée plus haut que le prix moyen de location à l'hectare est de 101 fr. 29 pour la département du Nord.

« *L'impôt qui frappe ce revenu net de 102 fr. 29 est, à l'hectare, de 5 fr. 53 en principal, 0 fr. 14 en centimes additionnels pour l'Etat, également à l'Etat, 2 fr. 91 au département et 5 fr. 08 à la commune, soit en totalité de 13 fr. 66.*

« Le revenu de la propriété foncière non bâtie est donc, de tous les revenus, celui qui paie l'impôt le plus élevé, et les cultivateurs ne sauraient trop unir leurs efforts pour obtenir un fort dégrèvement. »

Chronique locale

ROUBAIX

L'AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT

L'enquête relative à l'empoisonnement de la rue Archimède ouverte par M. Forbet commissaire de police du premier arrondissement, est complètement terminée.

Elle a péremptoirement démontré l'innocence absolue de la pharmacien que la rumeur publique accusait.

Dimanche matin, après avoir pris un paquet de vermifuge, Jean Blondeau avait bu un bol de bouillon *salé* et mangé une tartine également fort salée.

Or, il se trouve que sa soeur âgée de 13 ans, qui a mainte prise en main le vermifuge dans boire de bouillon, n'a pas été indisposée.

L'étatde Charles Van Haelemersch est très satisfaisant ; il est aujourd'hui presque remis de son indisposition.

Le crime de la rue de Mouscron. — Nos lecteurs ont connaissance d'une tentative criminelle commise il y a quelque temps, rue de Mouvines, par un sieur Carlier qui tira trois coups de revolver sur sa maîtresse puis retourna l'arme contre lui et se logea *treize* balles dans le corps.

Heureusement le revolver était de petit calibre et les deux victimes sont aujourd'hui hors de danger.

Mercredi après-midi, M. De Liscouët, juge d'instruction est descendu à l'hôpital où se trouve Carlier et a pris son interrogatoire.

Il a interrogé Carlier pendant trois heures et lui a fait raconter les péripéties du drame.

Il sera confronté dans quelques jours avec sa victime.

Réunions de commissions. — La sixième commission se réunira vendredi 6 juin, à 5 h. 1/2, à la mairie, pour examiner les questions suivantes :

Société colombophile. — Demande de subvention.

Fête nationale du 14 Juillet. — Réduction du programme.

Accident de voiture Grande-Place. — Mercredi après-midi vers quatre heures un accident de voiture s'est produit Grande-Place.

M. Dufour Marsy, corroyeur rue du Collège, passait Grande Place, conduisant son cheval à allé à un de voiture découverte lorsque la bête s'emporta et partit au triple galop dans la direction de la Grand'Rue.

Un cycliste venant de la Maison Universelle et M. Dufour fut projeté sur la chaussée, sans recevoir heureusement aucune blessure.

Près du café de l'Harmonie, le cheval fêla un tombereau chargé de débris de maçonneries, un des brancards atteignit la voiture qui fut brisée net.

Le cheval débarrassé de ses harnais qu'il avait brisés, continua sa course et, place de la Liberté, il renversa M. Duhamel, rentier, âgé de 60 ans, demeurant boulevard de Strasbourg qui, lui aussi en sera quitte pour la peur.

Quelques centaines de mètres plus loin, le cheval alla se jeter sur une voiture appartenant à M. François Valcke, rue Neuve, rue Jules Deregnaucourt, où il s'abattit enfin.

La pauvre bête qui a reçu de nombreuses contusions, a été recondduite chez M. Dufour, par un agent de police.

Il paraîtrait qu'elle n'en est pas à son coup d'essai ; lundi après-midi encore, M. Dufour a failli être blessé à la suite d'un accident qui s'est produit avec le même cheval.

Les dégâts qu'a subis la voiture de M. Dufour ne sont pas très considérables, il est d'ailleurs assuré contre les accidents.

Saisie au Minck. — Hier matin, il a été saisi au Minck, 35 Rue Neuve, des poissons reconnus impropres à l'alimentation.

Chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi six chiens ont été mis en fourrière et sept contraventions ont été dressées.

Tapage nocturne. — Mercredi soir, vers neuf heures, le nommé Adolphe Lapeau, tisserand, âgé de 39 ans, demeurant rue Jacquart, cour du Gaz, se trouvait chez lui et faisait un tel tapage, qu'il empêchait de dormir les habitants de la cour.

Attiré par ce bruit, un agent est venu lui dresser une contravention.

Bris de carreaux. — Mercredi soir, vers six heures et demie, le jeune Eloi Deck, âgé de 13 ans, demeurant rue du Brandeleux, a été surpris par un agent dans un urinoir au moment où il en brisait les carreaux.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge.

Un accident boulevard de Paris. — Un accident s'est produit mercredi après-midi, vers quatre heures, boulevard de Paris.

Un ouvrier de M. Robbe, peintre, nommé Daniel Verbecke, âgé de 19 ans, demeurant rue de Lannoy, était monté sur une échelle, pendant que son camarade Lepers, fils de veuve Lepers, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de trois mètres.

Relevé par ses camarades de travail, il fut transporté dans une maison voisine où il reçut les soins de MM. De Gand et Lepers.

Il a ensuite été transporté à l'hôpital.

Une tentative de vol. — Mercredi soir, vers neuf heures et demie, M. Louis Lemaire, messager au Sapin-Vert, Wattrelos, avait abandonné sa voiture, pour aller faire quelques courses.

Lorsqu'il revint et monta dans sa voiture, il constata que le panier avait été ouvert et qu'une boule de beurre avait disparu.

Il vit en même temps un individu qui fuyait ; il se mit à sa poursuite et parvint à le rattraper ; *c'était bien l'individu qui avait* volé le beurre.

Il le remit entre les mains d'un agent de police qui le conduisit au dépôt du premier arrondissement où il déclara se nommer Charles Smet, tisserand, âgé de 39 ans, et être sans domicile fixe.

Les expulsés. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Catherine Vandooren, journalière, âgée de 52 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

TOURCOING

LA LOI DE 12 HEURES

Mercredi une contravention avait été dressée contre un grand industriel qui avait fait travailler plus de douze heures. M. le Commissaire du 2e arrondissement encore rédigé hier deux procès-verbaux pour le même motif contre MM. D. filateur de coton et R., filateur de laine.

Ces trois industriels comparaîtront devant le *tribunal correctionnel de Lille*.

Accident et sauvetage. — Mardi après-midi, deux petites fillettes ayant, habitant la Marlière, se rendirent à une ferme de Phalempins pour demander l'aumône.

La fermière indigna aux petites un hangar où se trouvaient des pommes de terre et leur confiant un panier elle leur dit : Allez, vous me rapporterez plein ce panier de pommes de terre et je vous assurée à emplir le vôtre pour vous. Les petites filles se rendirent à l'endroit indiqué.

En rez, elles s'arrêtèrent devant la porcherie. Un porc qui passait la tête ayant fait entendre un grognement, la plus petite des fillettes, âgée de 3 à 4 ans, eût peur et en voulut y faire une chute, elle tomba très profonde qui se trouva près de l'étable.

Aux cris de la sœur, un courageux citoyen, M. Dervaux, cabartier, marchand de lait, rue Jean-Lagrange, qui se trouvait à la ferme, accourut aussitôt.

Au moment où il se penchait sur la citerne la tête de l'enfant fut apparue. Il chercha à la saisir par les cheveux, mais ceux-ci étant courts il n'y parvint pas. La petite coula à nouveau. Alors, M. Dervaux se pencha complètement sur l'orifice de la citerne et plongeant entièrement le bras, il parvint à saisir l'enfant par les vêtements. Il était temps, la pauvre petite semblait morte. A force de soins, on parvint cependant à la ranimer.

C'est le troisième sauvetage accompli jusqu'ici par M. Dervaux. Nous souhaitons que le brave citoyen reçoive une juste récompense.

Disparition. — Mme Maria Desmettre, femme Dubois, ménagère, rue de la Malence, a signalé la disparition depuis le 2 juin, de son mari, Gustave Dubois, 34 ans, percoyeur. A son départ, il était vêtu d'un costume complet marron gris, à carreaux, coiffé d'une casquette à carreaux et chaussé de pantoufles.

Contravention. — Une contravention a été dressée à la charge du sieur Joseph B..., cabaretier, rue de la Bleuse, pour avoir allumé du feu à 25 mètres des habitations et avoir occasionné un rassemblement de personnes troublant à un incendie.

Protestation des débitants de boissons. — M. Fouret-Salembier, cabaretier *Au Bureau de vente*, rue de Mulhouse, 75, et M. Baillet, cabaretier *au Lion d'or*, rue du Tilleul, 87, tiennent à la disposition des cabaretiers de Tourcoing, une liste de protestation des débitants de boissons de la ville de Lille.

Les cabaretiers qui voudraient donner leur signature, sont priés de s'inscrire dans le plus bref délai possible.

Chambre syndicale. — Les ouvriers fileurs et rattacheurs de Tourcoing sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu Dimanche 8 juin, à 6 heures, chez M. Augustin Benoit, estaminet de la *Grande Halte*, à la Croix-Rouge-Tourcoing, en face de la filature de M. Jacquart, dans le but de former une Chambre Syndicale.

Les ouvriers faisant partie de la commission d'une Chambre syndicale quelconque y sont également invités afin que, ils puissent fournir quelques renseignements pour le bon ordre de la société.

Fraudeur. — La brigade ambulante de Tourcoing, a arrêté, mercredi après-midi, au sentier de Neuville, le nommé Jean-Baptiste Hubert, 19 ans, journalier, qui était porteur de douze kilos de café vert. Le fraudeur a été remis à la gendarmerie et transféré, hier, à Lille.

Nécrologie. — La mort fauche impitoyablement depuis quelque temps parmi les employés de la mairie.

Hier encore, on conduisait à sa dernière demeure, un jeune employé de la mairie, M. Hippolyte Dupuis, fils de M. Paris, ancien jardinier de sûreté décédé, et neveu de M. Paris, inspecteur de police.

Les malheureux jeune homme avait à peine 22 ans.

Une nombreuse affluence à suivi son cercueil jusqu'au cimetière. Sur la tombe, M. Hubert, 19 ans, journalier, président du Cercle sténographique du Nord dont le défunt faisait partie, a prononcé quelques paroles d'adieu.

Remerciements aux chefs et sous-chefs de gare. — Dans des lettres très flatteuses, M. Hasselbrouck, maire, a remercié et félicité MM. Samal, chef, et Marquant, sous-chef de la gare de Tourcoing, pour le zèle et le dévouement, le bonne grâce avec lesquels ils ont organisé leur service pendant les deux jours de fêtes.

A titre de souvenir, M. Hasselbrouck a adressé à chacun de ces messieurs une médaille commémorative du festival.

Commencement d'incendie. — Mercredi soir, vers onze heures, la servante de M. Gustave Dessauvages, cabaretier, rue Nationale, à l'enseigne : *Café du Commerce*, entendit soudain des crépitements qui provenaient du fond de la maison où se trouve un jeu de boule couvert.

Elle prévient aussitôt son patron qui accourut et constata que l'un des fonds de la « bouloire » établi avec des pièces de bois et rembourré de sacs remplis de paille était en feu.

Avec l'aide de quelques consommateurs qui se trouvaientdans l'établissement, on parvint vite à éteindre ce commencement d'incendie qui, quelques minutes plus tard aurait communiqué le feu à la toiture.

On avait joué à la boule dans la soirée et tout porte à croire que le feu aura pris aux toiles par une étincelle tombée de la pipe de l'un des joueurs.

Les dégâts s'élèvent à 100 fr. environ.

Jeune voleur. — M. Desrumeaux, marchand, rue des Poutrains, 91, se trouvait lundi dernier, sur le marché de Tourcoing, lorsqu'un gamin de onze ans, Jean-Baptiste Haeck, demeurant rue du Bus, s'offrit de l'aider à reconduire sa voiture.

M. Desrumeaux, dont la femme est actuellement malade, accepta la proposition du gamin et sur la demande de ce dernier, l'autorisa à prendre place à son côté. Il l'aider à conduire ses marchandises sur le marché.

Entre temps, un agent crut bon de prévenir le marchand d'avoir à se défier de son aide.

Aussi, lorsque hier matin, le jeune garçon arriva chez M. Desrumeaux, celui-ci au lieu de le laisser entrer dans son magasin, l'enferma-t-il dans sa cuisine.

Par malheur, il avait laissé sur une chaise une sacoche contenant dix-huit francs en numéros.

Une fois seul, le gamin ne perdit pas de temps, il ouvrit la sacoche et y plongea la main.

Un instant après, M. Desrumeaux, voulant s'assurer s'il avait bien placé dans sa sacoche une facture dont il avait besoin, constata qu'il manquait de l'argent.

Il s'en prit au jeune gamin qui commença par nier comme un beau diable, mais, lui ayant fait retirer ses chaussures, le marchand retrouva la somme de 7 fr. 80 qui venait de lui être dérobée.

Haeck a été remis entre les mains de la police.

C'est le frère de l'un des chasseurs de hannetons arrêté pour faits relatifs aux grèves et condamné à 10 mois de prison.

APÉRITIF

BANYULS-TRILLES

Vin agréable tannique, fortifiant et digestif

« Le **VIN DE BANYULS** est le Vin le plus riche en tannin que l'on connaisse. — C'est un Vin de **quinquina naturel**. Tout concourt à lui assurer le premier rang. » *docteur* BOUCHARDAT. »

Pris en dehors des repas on au moment de se mettre à table, le **VIN DE BANYULS-TRILLES** est un excellent tonique qui stimule les fonctions de l'estomac et auquel on peut avoir recours dès le cas d'atonie, sans avoir à redouter le plus léger accident. — *Docteur* PIERRE.

Les lignes qu'on vient de lire sont la meilleure des recommandations en faveur de ce produit.

DANS TOUS LES CAFÉS

ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES

Exiger la marque sur la bouteille

WATTRELOS

Abandon d'enfant. — Un ouvrier maçon demeurant hameau du Sartel est parti de chez lui après une violente discussion avec sa femme, abandonnant celle-ci et ses enfants. Quelques jours après la femme en fit autant laissant les enfants dans un dénuement complet. On est à la recherche de ces misérables.

En attendant les enfants ont été recueillis par l'hospice de Wattrelos.

Coups et blessures et bris de clôture. — Une cabaretière du Crétinier a été presque assommée hier ainsi que son mari par trois frandeurs qui ont tout brisé chez eux. Une enquête est ouverte.

Contravention. — Une contravention a été dressée contre le sieur N. Devos et sa femme au Laboureur, quinjurient tous leurs voisins.